



Projet de partenariat «avec moi» contre la transmission de la pauvreté de génération en génération; crédit récurrent; décision

Propositions:

- 1. Les Eglises Berne-Jura-Soleure incitent les paroisses à lutter à partir de 2010 contre la transmission de la pauvreté de génération en génération, notamment en dehors des agglomérations urbaines.**
- 2. Un crédit récurrent de 20'000 francs (compte 299.332.04) est accordé au projet «avec moi» pour la période 2010-2012.**

Explication

Quelque 20'000 enfants sont concernés par la pauvreté dans le canton de Berne. Concrètement, cela signifie qu'un enfant sur dix entre zéro et quinze ans touche à travers ses parents des prestations d'aide sociale et grandit dans un foyer dont les revenus sont à la limite du minimum vital¹. Trop souvent, la pauvreté est source d'isolement pour les parents comme les enfants. Cet isolement peut influencer l'évolution de ces enfants, perturber leur développement et contribuer à ce qu'ils subissent à leur tour, dans leur future vie d'adulte, des conditions tout aussi précaires (= transmission de la pauvreté de génération en génération). Il importe de prévenir un tel engrenage.

Depuis 2003, le projet Caritas de partenariat «avec moi» lutte contre cet isolement au plan suisse. Le réseau social des enfants touchés par la pauvreté est étendu à travers des parrains ou des marraines, ou des couples de parrain-marraine, spécialement préparés à ces contacts. Une fois par mois, les parrain et/ou marraine passent une demi-journée ou une journée avec leurs filleuls. Les enfants apprennent ainsi à gérer leurs loisirs de manière créative, loin de la consommation, en élargissant leur horizon à d'autres connaissances et expériences, en découvrant d'autres modes de vie et de comportement. Quant aux parents, ils ont ainsi un peu de temps pour souffler. Ils peuvent aussi s'adresser aux assistants sociaux professionnels de Caritas pour

¹ cf. premier rapport social du canton de Berne, 2008, fondé sur des données de 2006

demander du soutien. Les parrain et/ou marraine sont eux entièrement à la disposition des enfants.

Actuellement, 52 parrainages sont en cours dans le cadre du projet de parrainage «avec moi» de Caritas Berne. Bien que cette offre s'adresse à toutes les familles démunies du canton, elle se concentre dans les villes de Berne et de Bienne (et environs):

- 25 parrainages à Berne
- 12 parrainages à Bienne²
- 15 parrainages ailleurs dans le canton.

Les premières expériences réalisées en commun par Caritas Berne et la paroisse générale de Bienne* sur le territoire de notre Eglise sont bonnes. Cette collaboration a permis de nouer de nouvelles relations positives, qui sortent un peu les enfants de leur isolement. Pour les parrain et/ou marraine, le projet «avec moi» représente un engagement bénévole et social, à la fois intéressant et exigeant. Pour l'instant, l'Union synodale a participé à raison de 5'000 francs aux frais y relatifs, en finançant trois parrainages et en offrant un montant de base (compte n° 299.332.04). Le Synode d'hiver 2005 a approuvé un crédit récurrent de 5'000 francs pour une phase-pilote de trois ans à Bienne, qui a été prolongé d'une année (2009) par la voie budgétaire.

20'000 enfants touchés par la pauvreté – 52 parrains/marraines «avec moi»: il est évident que davantage d'enfants devraient être bénéficiaires de ce projet dans le canton de Berne, en particulier dans les zones rurales. Nul doute par ailleurs qu'il serait possible de trouver davantage de bénévoles pour s'engager comme parrain ou marraine. Fortes de leurs relations de proximité, les paroisses pourraient jouer le rôle important d'intermédiaire entre les enfants touchés par la pauvreté et les bénévoles.

Le Conseil synodal demande au Synode d'accepter un nouveau crédit récurrent de 20'000 francs pour ce projet, à répartir comme suit:

- 2010
 - montant de base CHF 4'500.-
 - financement de 9 parrainages CHF 13'500.-
 - production d'un dépliant commun: CHF 2'000.-
- à partir de 2011
 - 12 parrainages³ CHF 18'000.-
 - montant de base CHF 2'000.-

Les frais s'élèvent à 2'000 francs par parrainage dont 1'500 francs financés par le crédit de l'Union synodale et 500 par Caritas.

Bien que ce projet soit axé sur le long terme, le Conseil synodal propose au Synode de limiter le crédit à trois ans. Il suit ainsi la pratique appliquée ces dernières années en matière de crédit récurrent. Et il garde toutes les options ouvertes, à commencer par une demande de prolongation du crédit.

Chaque parrainage organisé par Caritas implique les prestations suivantes:

² Plusieurs partenaires locaux contribuent au projet avec moi – Bienne: la paroisse générale de Bienne, l'Eglise catholique romaine, la paroisse réformée de Nidau et l'association BENEVOL Bienne et environs.

³ y compris les trois parrainages en cours à Bienne

- **Entretien d'introduction** avec les familles qui souhaitent un parrainage pour leur(s) enfant(s)
- **Entretien d'introduction** avec les bénévoles qui souhaitent s'engager dans un projet de parrainage, clarification de leurs aptitudes
- **Explication des motivations** aux parrain et/ou marraine (potentiels)
- Recherche éventuelle de **références**
- Obtention d'un **extrait du casier judiciaire** des parrain et/ou marraine
- Préparation d'une «**convention pour le bien de l'enfant**»
- **Cours d'une journée** obligatoire pour les bénévoles
- **Propositions** de couples bénévoles/familles adaptés
- En cas d'intérêt confirmé des deux côtés, **première réunion** accompagnée par Caritas Berne
- **Evaluation après un temps d'essai** de trois mois après environ, avec la famille et les parrain et/ou marraine
- Préparation d'une **convention d'engagement** avec **notice**, lorsque le parrainage peut être consolidé après le temps d'essai, à signer par tous les participants
- **Accompagnement** du parrainage par la personne de liaison de Caritas Berne à travers un suivi et des échanges périodiques
- **Entretien de bilan** annuel avec la famille et les parrain et/ou marraine – si nécessaire séparément
- Deux ou trois **soirées d'échanges** par an pour les bénévoles, qui reçoivent ainsi une **formation continue** taillée sur mesure pour le projet
- Financement du **forfait de 15 francs** versé aux bénévoles à chaque rencontre
- Financement d'une **protection d'assurance** utile pour les bénévoles
- Organisation d'un **apéro annuel** et d'une **fête annuelle** pour témoigner aux bénévoles la grande valeur attachée à leur engagement dans ce projet de parrainage; envoi d'une **lettre de remerciement** annuelle aux bénévoles, avec un petit **cadeau**
- **Travail de sélection de Caritas**, au-delà du projet, pour connaître les situations de détresse, les difficultés auxquelles les familles touchées par la pauvreté sont confrontées
- **Collaboration** avec d'autres institutions impliquées, selon une notice interne à Caritas

Cette procédure professionnelle et très attentive au choix et au suivi des bénévoles permet d'éviter dans la mesure du possible tout risque lié au projet de parrainage «avec moi» (frustration en cas d'interruption prématurée du parrainage, dérapage, etc.).

Le Conseil synodal